

Finale des étapes « Avenirs »

18 juin 2023

Lieu : Piscine Aquaval - 95 Boulevard Garibaldi
69170 Tarare

Bassin : de 25m / 5 lignes d'eau

Secrétariat : Comité du Rhône – CN Tarare

Dimanche 18 juin 2023 – Matin

Ouverture des portes : 08h30

Début des courses : 09h30

Programme de la réunion

- 1- 100m 4N Filles
- 2- 100m 4N Garçons
- 3- 50m NL Dames
- 4- 50m NL Messieurs
- 5- 50m Brasse Dames
- 6- 50m Brasse Messieurs

Dimanche 18 juin 2023 – Après-midi

Ouverture des portes : 13h30

Début des courses : 14h30

Programme de la réunion

- 7- 200m NL Filles 11 ans (2012)
- 8- 200m NL Garçons 12 ans (2011)
- 9- 100m NL Filles 10 ans (2013)
- 10- 100m NL Garçons 11 ans (2012)
- 11- 50 Dos Filles
- 12- 50 Dos Garçons
- 13- 50 Papillon Filles
- 14- 50m Papillon Garçons

Règlements

Engagements :

- Sur le site extranat.fr
- Date limite du **mercredi 07/06/2023 au mercredi 14/06/2023 minuit.**
- **6 courses individuelles par nageur.**
- **Tarif pour les 6 courses (12€)**

Forfaits ou Modifications :

- Sur place, jusqu'à 30 minutes avant le début des épreuves.

Catégories : « AVENIRS »

- Réservé aux filles
11 ans & 10 ans (2012 / 2013)
- Réservé aux garçons
12 ans & 11 ans (2011 / 2012)

Liste des nageurs qualifiés

- Sur le site du Comité du Rhône
<https://abcnatation.fr/sc/170690000>

Récompenses :

- **Les 5 premiers par année d'âge seront récompensés**

Pénalités :

- Officiels : Selon le règlement en vigueur
(page 4)



Toute participation aux compétitions organisées par le comité départemental du Rhône de natation sous-entend l'acceptation et le respect du règlement et du programme de natation course.

Liste des qualifiés :

<https://abcnatation.fr/sc/170690000>

Les nageurs qualifiés (ce sont ceux qui ont participé à une ou deux étapes Avenirs, en ayant validé le 100 4N). On a limité aux 2 années normales Avenirs.

Pour être classé, il faut nager les 6 courses (100 4nages- 50 NL – 50 Brasse – 200 NL ou 100 NL suivant l'année d'âges – 50 dos – 50 Papillon.

Les 5 premiers par année d'âge seront récompensés (soit 20 récompensés).

*Nouvelle procédure lors des compétitions départementales « Avenirs ».

Le comité départemental souhaite réglementer un minimum le circuit Avenirs qui aura lieu les 05 Février et 09 Avril à Villefranche ainsi que le 18 Juin à Tarare pour la finale.

Afin de maintenir un certain niveau dans les compétitions départementales Avenirs, Il est demandé aux entraîneurs de n'inscrire que des enfants capables de **valider un 100m 4 nages**.

Les grosses fautes de nage (nage dissymétrique) et de virages (touche à une main ou culbute sans toucher) seront automatiquement proposées à la disqualification.

Les enfants recevront une fiche explicative de la faute, qu'ils devront à remettre à leur entraîneur.

Les catégories d'âges filles et garçons

SAISON 2023 du 1er janvier au 31 décembre 2023

DAMES		CATEGORIES	MESSIEURS	
2012 et après	11 ans et moins	AVENIRS	2011 et après	12 ans et moins
2011	12 ans	BENJAMINS 1	2010	13 ans
2010	13 ans	BENJAMINS 2	2009	14 ans
2009	14 ans	JUNIORS 1	2008	15 ans
2008	15 ans	JUNIORS 2	2007	16 ans
2007	16 ans	JUNIORS 3	2006	17 ans
2006	17 ans	JUNIORS 4	2005	18 ans
2005 et avant	18 ans et plus	SENIORS	2004 et avant	19 ans et plus

Tout engagement pour une compétition via extraNat nécessitera la souscription d'une licence « compétiteur »

Dispositions communes aux différentes compétitions

Pour l'ensemble des compétitions individuelles et de relais, qualificatives et de référence, la règle d'un seul départ sera appliquée. Pour les compétitions par équipe (interclubs TC, minimes et benjamins ; challenge du Rhône Avenirs), la règle de deux départs est applicable.

❖ HORAIRES

- Les horaires indiqués correspondent à l'ouverture des portes de l'établissement.
- La clôture des forfaits 30 minutes après l'ouverture des portes.
- Les courses débutent 1 heure ou 1 heure 30 après l'ouverture des portes.
- Les entractes restent à la discrétion des organisateurs.

❖ ENGAGEMENTS

- **Tous les nageurs doivent être régulièrement licenciés, c'est-à-dire licence oblitérée par le FFN, au jour et à l'heure du dépôt des engagements.**
- Les engagements individuels et de relais sont à faire en ligne sur le site www.extranat.fr
- Les engagements doivent être validés au plus tard le **mercredi minuit** précédent le jour de la compétition.
- Aucun forfait le jour de la compétition ne sera déductible du montant des engagements.
- **Aucun engagement supplémentaire ne pourra se faire le jour de la réunion sauf erreur de préparation du comité.**
- Les forfaits généraux ou partiels, les changements d'équipes pour les compétitions interclubs peuvent être réalisés par mail uniquement à comiterhonenatation69@gmail.com jusqu'au **vendredi midi** précédent la compétition.

Dispositions communes aux différentes compétitions

- Selon le nombre important d'engagé(e)s dans certaines compétitions, le comité peut faire nager les nageurs 2 par ligne ; ceci pour ne pas surcharger la durée globale de la compétition.
- Pour les engagements, nous demandons que les temps soient indiqués de préférence sur un temps déjà effectué, en respect du tableau de temps limites d'engagement pour chaque catégorie (voir en annexe).

❖ **RECOMPENSES & TROPHEES**

Elles sont données lors des manifestations du comité du Rhône de natation selon le règlement en vigueur.

❖ **TARIFICATION**

- **Tarif des engagements sur logiciel en vigueur :**
Individuel : 2 euros - Relais : 4 euros
Équipes interclubs TC : 45 euros
Équipes interclubs Jeunes - Avenirs : 25 euros

❖ **PENALITES :**

- Forfait non déclaré : 18 euros par forfait.
 - Dépassement du temps limite d'engagement : 15 euros par course.
 - Absence ou insuffisance d'officiel(s) : 60 euros par officiel(s) et par réunion.
- Les Pénalités sont à régler à réception de la facture mensuelle.

❖ **PRESENCE D'OFFICIELS**

- ❖ **Pour les compétitions individuelles avec et sans relais :**
- ❖ De 1 à 10 engagements par réunion : **1 officiel**
- ❖ De 11 à 35 engagements par réunion : **2 officiels**
- ❖ 36 engagements & plus par réunion : **3 officiels**

Pour toutes les compétitions interclubs (compétitions par équipe) :

- ❖ **1 officiel pour 1 équipe engagée**
- ❖ Si plus de **5 équipes** sont engagées, un maximum de **5 officiels par club** sera comptabilisé.
- ❖ **Seuls, les officiels ayant obtenu leur titre (examen et pratique) déclaré dans la base de données Extranat peuvent être intégrés dans le dénombrement des officiels.**
- ❖ **Ces dispositions ne concernent pas les clubs non affiliés la saison précédente.**

❖ **BOISSONS DES OFFICIELS**

Les boissons données aux officiels à la pause de nos réunions seront rétribuées à 0,80 euros l'unité aux clubs assurant les buvettes de nos manifestations sur envoi d'une facture au comité du Rhône.

❖ **TENUES DES OFFICIELS ET DES ENTRAINEURS**

Les officiels et les entraîneurs devront se présenter au bord des bassins dans une tenue sportive correspondant aux fonctions qu'ils exercent : survêtement, short, tee-shirt et chaussures de plage.

❖ **PUBLIC**

Les plages ne sont accessibles qu'en maillot de bain, short, tee-shirt, sandalettes de piscine (tenue de sport). Pour l'ensemble de nos compétitions, seuls les nageuses, nageurs, entraîneurs et officiels sont admis au bassin.

❖ **RECLAMATION**

Toute réclamation devra être faite **par écrit au juge arbitre** de la réunion **par le représentant officiel du club** dans la 1/2 heure qui suit l'incident. Un jury d'appel est mis en place à chaque compétition. Tout club peut faire appel auprès de ce jury pour un repêchage éventuel suite à une décision prise par le juge arbitre de la réunion.

❖ **ORGANISATION CLUB**

Pour les challenges ou interclubs organisés par les clubs, les feuilles de jury, les résultats en fichier PDF et la sauvegarde de la compétition doivent être envoyés au comité du Rhône le lendemain de la compétition.

❖ **VALIDITES DES PERFORMANCES**

Toutes les performances réalisées au cours des compétitions FINA, LEN, FFN et par accord avec les fédérations affinitaires, scolaires et universitaires seront prises en compte et homologuées.

❖ **ADRESSE COURRIER ET MAILS**

Comité Départemental de Natation du Rhône – Métropole de Lyon

Espace des Sports - 28 rue Julien – 69003 LYON

Mails : comiterhonenatation69@gmail.com - comiterhonenatation.adm@gmail.com

